

■ **Personalfürsorgestiftung der Procter & Gamble-Gesellschaften in der Schweiz**, à Genève, CH-660-1133989-9 (FOSC du 13.06.2006, p. 8). Les pouvoirs de Farrow Maria, jusqu'ici membre du conseil, de même que la procuration de Humblet Bruno, sont radiés. Forgas Marc, de France, à Vernier, membre du conseil, signe collectivement à deux. Procuration collective à deux a été conférée à Nogalski Marcin, de Pologne, à Cincinnati, Ohio, USA.

Journal no 1493 du 31.01.2007
(03761010 / CH-660.1.133.989-9)